

Soissons le 08/11/2020

Monsieur le Préfet de l'Aisne  
Monsieur le Commissaire Enquêteur  
2 rue Paul Doumer  
02000 LAON

Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'enquête en cours concernant la demande d'autorisation pour l'implantation de l'usine Rockwool sur le plateau de Soissons m'amène à vous demander d'interdire purement et simplement ce projet dangereux d'un point de vue sanitaire, destructeur d'un point de vue environnementale, aberrant d'un point de vue économique et sociétale, et de plus, contraire à tous les engagements pris par ce pays pour limiter le réchauffement climatique.

Après avoir étudié avec attention ce projet il ressort que le seul point positif qui pourrait pencher en faveur de cette implantation serait l'emploi que générerait cette industrie d'un autre âge... Et pourtant si l'on y regarde de près, même cet argument ne tient pas devant la qualité des emplois supposés et l'espace nécessaire à la création de ces emplois. Ces emplois seront essentiellement des emplois de commerciaux qui existent déjà mais seront rattachés à cette unité de production. Ces commerciaux habiteront comme il se doit dans les différents territoires de rattachement et n'apporteront aucun dynamisme local. Les autres emplois de manutentionnaires ou Ouvriers Spécialisés sans perspectives d'évolution ne permettront pas à ces salariés de trouver quelques sens à leur activité. Par ailleurs la superficie nécessaire à cette industrie dépassée, pourrait facilement être utilisée par des entreprises de tailles plus réduites et réellement génératrices de travail. Pour exemple il serait réellement novateur et créateur d'emplois d'aider à l'implantation d'entreprises qui isoleraient les bâtiments (puisque'il s'agit également de cela) mais plutôt avec des matériaux bio-sourcés. Les recherches en cours auprès des professionnels utilisant ce type de matériaux au potentiel encore trop peu exploité font apparaître un taux d'intensité en travail de 1,5 à 2 emplois pour 1 emploi concernant les matériaux conventionnels industriels !

L'argument de l'emploi balayé que reste-t-il ?

D'un point de vue sanitaire les vents dominants SO sur ce territoire vont amener un air saturé de pollutions diverses qui vont s'accumuler dans la plaine du Soissonnais impactant les habitants de la vallée de l'Aisne et de la Vesles, où ma famille, 12 personnes entre Soissons et Braine, habite. Ce ne sera pas une pollution légère comme le prétendent les industriels de Rockwool, mais une pollution irritante et dangereuse pour l'ensemble du système respiratoire des habitants, qui provoqueront asthme et autres problèmes respiratoires aigus.

D'un point de vue environnementale c'est des centaines de rotations de camions (200 par jour)

pour acheminer la roche volcanique extraite à plusieurs centaines de Kms, sans compter le ravitaillement des différents dépôts du NE et du NO, qui lui aussi amènera son flux de camions et les particules fines qui l'accompagnent.

Par ailleurs la laine de Pierre comme l'appel nos voisins Suisse non sans humour est obtenue par fusion dans un four chauffé à 1 460° C. Le matériau liquide qui en sort est donc une lave de basalte qui est centrifugée, soufflée ou extrudée selon le type de « laine » que l'on souhaite obtenir. L'énergie grise nécessaire à la transformation de ce matériau est considérable et n'a d'égale que celle de la laine de verre son concurrent.

Le secteur du bâtiment est le second producteur de gaz à effets de serre ! Comment permettre à une telle industrie au bilan carbone catastrophique de s'implanter ici ou ailleurs alors que des solutions alternatives, issues des circuits courts, existent pour isoler nos bâtiments !

Les fiches de données environnementales, sanitaires et de sécurité que l'on trouve dans le rapport Rockwool concernant les principaux produits nécessaires aux activités sont éloquentes !

Amoniac en solution 25%, Sulfate d'ammonium, Bakélite, Ardrex 9B1, Catenex oil, Renoclean SD 140, etc, substances peu rassurantes quant aux émanations que produisent un tel cocktail .

Pour nous rassurer le rapport indique que « **les paramètres Phénol, Formaldéhyde, H2s, NH3, et poussières feront donc aussi l'objet d'un suivi intermédiaire dans le cadre du suivi de la qualité de l'air** »

*Pour exemple je joins la fiche Sécurité du Phénol, abondant dans la composition du mélange.*

#### étiquette Phénol



#### Danger

H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques

H331 - Toxique par inhalation

H311 - Toxique par contact cutané

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

Nota : Les conseils de prudence P sont sélectionnés selon les critères de l'annexe 1 du règlement CE n° 1272/2008.

203-632-7

L'utilisation du Formaldéhyde (Formol) est limitée par son statut de produit cancérigène, mutagène et reprotoxique (sources de risques à effets différés) ; il est pourtant également très présent dans la composition des produits proposés par cet industriel sur le site de Soissons !

La sécurité sanitaire de nos concitoyens est donc maintenant entre les mains de l'industrie, puisque c'est eux qui réaliseront les contrôles ! Nous voilà rassuré !

Non Monsieur le Préfet, le risque sanitaire n'est pas hypothétique, il est évident !

Sur un plan économique le marché de l'isolation est un véritable enjeu pour isoler nos bâtiments.

On pourrait penser qu'il y a là un véritable débouché pour nos artisans et petites entreprises locales travaillant à partir de matériaux locaux.

Pas du tout ! En fait une manne pour les industriels hyper carbonés, puisque les préconisations, concernant l'isolation d'une grande partie du parc de logements, demandées par ce gouvernement à notre fleuron national Saint Gobain, (ne chercher pas le conflit d'intérêt, il est évident !) préconise l'utilisation de laines minérales, et de substrat de pétrole (polystyrène de toute famille), et que l'utilisation de ces matériaux pourtant peu fréquentables peuvent bénéficier de subventions très importantes ! Assez d'incohérence !

Je ne veux pas ici noircir le tableau en argumentant sur les ACV (Analyse de Cycle de Vie) de ce matériau qui lorsqu'il sera démonté (20 ans tout au plus), générera une nouvelle pollution dûe aux différents composants qui le constitue.

Monsieur le préfet, Monsieur le Commissaire enquêteur, des solutions préservant notre environnement déjà très dégradé, et réellement créatrices de travail existent si l'on a recours à des isolant locaux ! Le Soissonnais produit en quantité la paille de céréales qui pourrait être mise à profit pour isoler un grand nombre de bâtiments : (des écoles, et bâtiments publics et particuliers sont maintenant régulièrement isolés ou construits-paille porteuse- avec ce déchet de l'agriculture qu'est la paille de céréale).

Les laines de bois (utilisant les déchets de bois et les forêts ne manquent pas alentour -Villers Cotterets, Compiègne-), les laines d'isolants textiles issues de récupération de différents textiles, les ouates de carton (récupération des cartons des entreprises locales, transformées par de petites unités de production en isolant au coefficient thermique équivalent aux laines minérales, etc...), toutes alternatives permettant l'emploi en circuit court, peu agressives pour l'environnement et réelles sources de dynamisme, pour un développement local intégré.

Sur un plan social et sociétal que nous amène cette industrie !

Dans quelques années, 10 ou 15 ans tout au plus, quand les normes environnementales contraindront ce type d'industrie à arrêter sa production, il nous restera une friche industrielle à dépolluer !

Les salariés comme ceux de nos industries de la fonte (Chapée) ou du pneu ( Wolber) ou encore des cuves inox (BSL), toutes ces entreprises ont déserté le bassin local ces dernières années laissant derrière elles précarité sociale et dégâts sociétaux co-latéraux. Est ce l'avenir que nous souhaitons proposer à ces futurs salariés qui sans nul doute vont s'investir, et qui n'ont pas d'autres choix que d'accepter ces emplois jetables à court terme ?

Faisons plus ambitieux Monsieur le Préfet, et proposons d'autres solutions aux élu-e-s et aux citoyen-n-e-s peu enclin à devoir déménager pour préserver leur santé, leur devenir et celui de leurs enfants !

Je me tiens bien sûr à votre disposition pour tout complément d'information qui pourrait s'il en était besoin étayer mon propos et permettre un projet novateur, créateur de travail et de sens dans la vie de nos concitoyens.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, Monsieur le Commissaire enquêteur à mes sentiments circonspects.

(pour la Famille, les ami-e-s, et les nombreuses personnes qui n'ont pas eu le temps de répondre à cette enquête et qui pourtant pensent qu'il est plus que nécessaire, **de stopper net**, ces fourvoiements catastrophiques!)

